

Crédits aux particuliers – Analyse des données de la Centrale des crédits aux particuliers ⁽¹⁾

H. De Doncker

Introduction

Dans le contexte de la lutte contre le surendettement, la Centrale des crédits aux particuliers (CCP) a été transformée en centrale « positive » le 1^{er} juin 2003. Grâce à l'enregistrement de tous les crédits à la consommation et crédits hypothécaires contractés à des fins privées par des personnes physiques résidant sur le territoire belge, ainsi que des éventuels défauts de paiement qui en découlent, la Centrale offre depuis lors une image quasi exhaustive des crédits octroyés aux particuliers ⁽²⁾.

À la demande du Comité d'accompagnement de la CCP, les informations de la Centrale ont été examinées en détail dans le courant de l'année 2005 ⁽³⁾. Cette étude poursuit un double objectif. D'une part, elle analyse les données sur les contrats et les personnes des volets positif et négatif en vue de dresser un aperçu général des principales caractéristiques du marché du crédit aux particuliers. D'autre part, elle dresse une première esquisse, en se basant sur des données agrégées, des profils des mauvais payeurs. C'est précisément sur ce second aspect de l'analyse que se penche le présent article.

Bien que la CCP recouvre la quasi-totalité du marché du crédit aux particuliers en raison de la participation obligatoire des dispensateurs de crédit, il convient de souligner que d'importantes limitations sont liées aux informations enregistrées et affectent directement les directions de recherche et/ou l'interprétation des résultats. En raison d'une part, des caractéristiques des informations enregistrées et, d'autre part, des particularités techniques du fichier des données, l'étude est sujette à une série de

limitations. Ainsi se fonde-t-elle principalement sur des données agrégées portant sur le nombre de contrats de crédit déclarés par les émetteurs et reste-t-elle, du fait du manque de séries historiques, structurelle par nature. En outre, l'analyse du comportement d'emprunt et de remboursement en fonction des caractéristiques des emprunteurs reste limitée aux variables démographiques enregistrées par la CCP, à savoir l'âge et le lieu de résidence.

Comportement d'emprunt et de remboursement et caractéristiques des personnes de référence

L'analyse des profils des mauvais payeurs est destinée à déceler les différences dans les comportements d'emprunt et de remboursement en fonction des caractéristiques des emprunteurs. Attendu que les défauts de paiement ⁽⁴⁾ renvoient à des contrats plutôt qu'à des personnes – en effet, une personne peut contracter plusieurs crédits qui ne sont pas nécessairement tous enregistrés de façon négative et chaque personne n'intervient pas nécessairement comme seul débiteur pour (une partie de) ses crédits –, les crédits

(1) Le présent texte est un extrait de l'analyse publiée en janvier 2006 dans le *Working Paper* n° 78 portant le même intitulé. Le texte complet du *Working Paper* n° 78 peut être téléchargé sur le site internet de la BNB. (www.bnb.be).

(2) Une description plus précise des informations de la CCP peut être consultée sur le site internet de la BNB. (www.bnb.be).

(3) L'analyse a porté sur les données de la période mars-avril 2005. Il s'agit d'un fichier « gelé » en ce sens que, d'une part, les radiations effectuées durant cette période ont été maintenues dans le fichier et que, d'autre part, les modifications et corrections relatives aux personnes et contrats enregistrés qui ont été apportées après la période couverte par l'analyse n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Les données utilisées pour l'étude divergent dès lors quelque peu des chiffres publiés par la CCP.

(4) Les défauts de paiement sont enregistrés par la CCP dès qu'ils répondent aux critères définis par type de crédit. Ceux-ci comprennent tant les arriérés non régularisés que les contrats régularisés (c'est-à-dire apurés); au moment de l'étude, il n'était pas possible de dissocier les deux aspects.

sont associés, pour cette partie de l'analyse, au domicile et à l'âge du premier débiteur mentionné, dénommé ci-après « personne de référence » du crédit.

Âge

S'agissant de l'âge des personnes de référence, différents concepts peuvent être examinés. Indépendamment de l'âge des emprunteurs enregistrés au moment de la consultation des données, l'âge « de départ », c'est-à-dire l'âge des emprunteurs au moment de la conclusion du contrat de crédit et l'âge du « défaut de paiement », soit l'âge au moment où les retards de paiement ont débuté, présentent beaucoup d'intérêt.

La distribution de fréquence des personnes de référence selon l'âge de départ varie quelque peu d'après le type de crédit, comme on peut logiquement l'attendre sur la base de la théorie relative au cycle de vie (graphique 1).

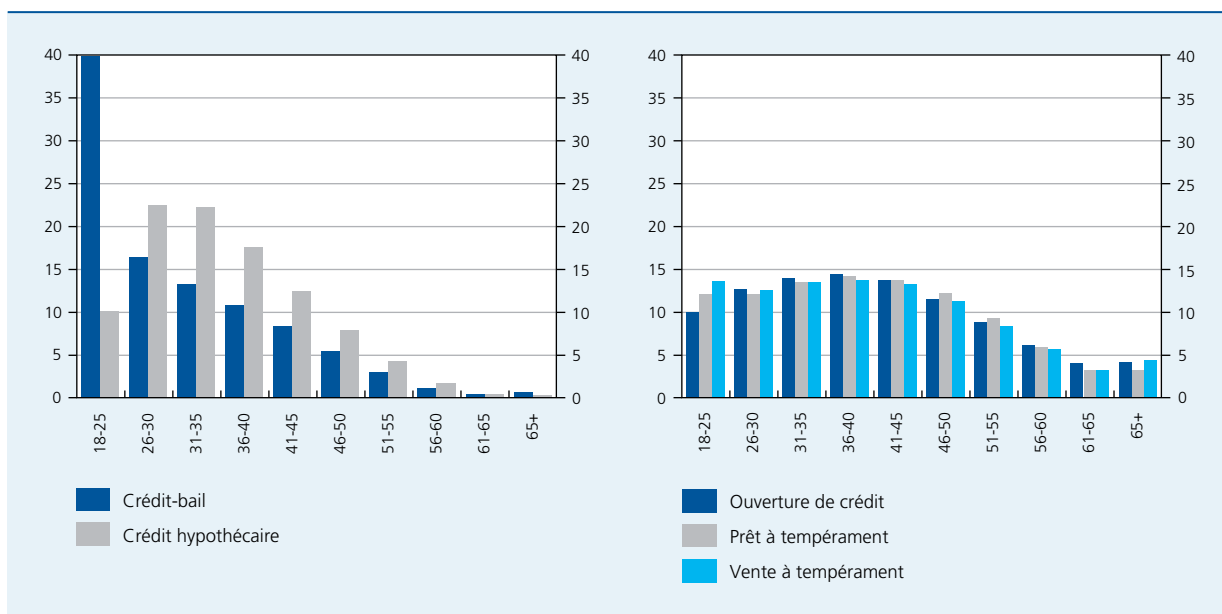
Les emprunteurs les plus jeunes, à savoir les 18-25 ans, constituent de loin le groupe le plus important dans le cas du crédit-bail⁽¹⁾; en effet, environ 40 p.c. des contrats de ce type sont conclus par des emprunteurs de cette catégorie d'âge et l'importance relative des tranches d'âge suivantes diminue rapidement. Pour les ventes à tempérament et les prêts à tempérament, le groupe d'âge le plus

jeune est un peu plus représenté que pour les deux autres formes de crédit, quoique dans une mesure nettement moindre que pour le crédit-bail. Comme le confirment les données publiées par le SPF Économie concernant l'affectation des crédits à la consommation, le crédit-bail et les ventes à tempérament sont des formes de crédit axées par excellence sur l'acquisition de voitures et d'ordinateurs et les observations précitées concordent donc avec la théorie du cycle de vie. Les tranches d'âge les plus représentées en matière de crédit hypothécaire sont les 26-30 ans et les 31-35 ans, ces groupes empruntant d'ailleurs en moyenne les montants les plus élevés. La répartition des emprunteurs selon l'âge de départ est clairement déséquilibrée pour le crédit hypothécaire: quelque 90 p.c. des contrats sont en effet conclus avant l'âge de 45 ans. En revanche, comme le postule la théorie, les ouvertures de crédit, les prêts à tempérament et les ventes à tempérament s'avèrent des formes de crédit qui attirent un public d'emprunteurs réparti de manière plus régulière selon les groupes d'âge.

Pour des raisons de disponibilité des données, plus précisément étant donné la petite taille des séries chronologiques et les délais de conservation limités dans le volet positif de la CCP, il n'est pas possible actuellement

(1) Le crédit-bail est un type de crédit appelé à disparaître; le pourcentage représenté par ces contrats est négligeable. Dans la suite du présent article ce type de crédit ne fait pas l'objet d'une analyse distincte.

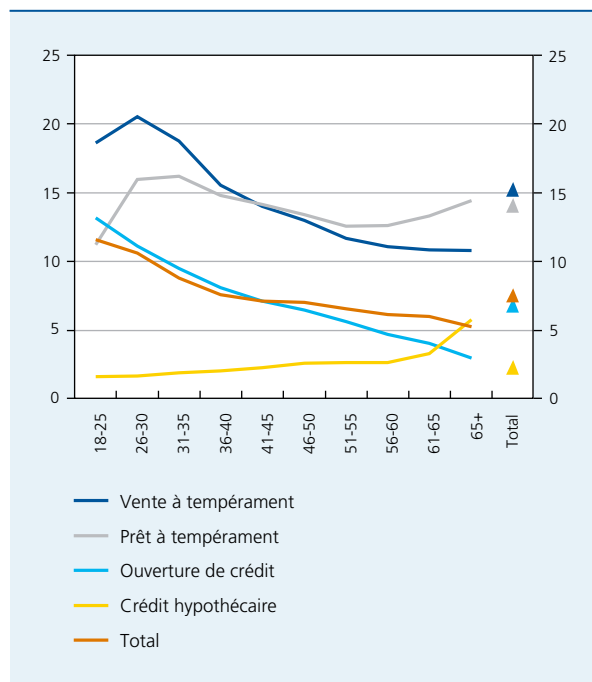
GRAPHIQUE 1 DISTRIBUTIONS DE FRÉQUENCE DES PERSONNES DE RÉFÉRENCE SELON L'ÂGE DE DÉPART (pourcentages)



Source : CCP.

GRAPHIQUE 2 POURCENTAGES DE DÉFAUTS DE PAIEMENT PAR TRANCHE D'ÂGE

(contrats défaillants en pourcentages de l'encours des contrats par tranche d'âge)



Source : CCP.

de calculer des pourcentages de défauts de paiement représentatifs – ceux-ci comparent le nombre de crédits en retard de paiement à l'encours total des crédits – sur la base du concept d'âge de départ. Les pourcentages de défauts de paiement par âge lors de la consultation montrent toutefois une relation clairement inverse entre l'âge et le pourcentage de défaut de paiement pour l'ensemble des crédits (graphique 2). Les chiffres confirment ainsi l'opinion généralement répandue selon laquelle un emprunteur plus jeune représente en moyenne un plus grand risque qu'un emprunteur plus âgé. Des facteurs économiques, tels que le fait de disposer ou non d'un revenu professionnel ou de remplacement et l'importance de celui-ci ou la sécurité d'emploi jouent assurément un rôle à ce niveau, mais l'attitude et le comportement tant des jeunes que des dispensateurs de crédit qui s'adressent à ce groupe cible, doivent également être pris en considération.

Si l'on considère les formes de crédit individuelles, l'on observe également une corrélation négative entre l'âge et le pourcentage de défauts de paiement dans le cas des ouvertures de crédit et des ventes à tempérament, excepté pour la catégorie des 18-25 ans dans le cas des ventes à tempérament. Cette corrélation négative est

moins marquée pour les prêts à tempérament : elle ne s'applique pas à la catégorie des 18-25 ans, et à partir de 55 ans environ, elle se transforme en une corrélation positive. Enfin, pour les crédits hypothécaires, la corrélation entre le pourcentage de défauts de paiement et l'âge est clairement positive, même si ces pourcentages demeurent globalement assez faibles.

Aucune explication convaincante n'a pu être directement identifiée en ce qui concerne la relation positive existant entre l'âge et les pourcentages de défauts de paiement dans le cas des crédits hypothécaires, par opposition aux ouvertures de crédit et aux ventes à tempérament. Cette constatation semble en tout cas suggérer que lorsque des retards apparaissent dans les remboursements de diverses formes de crédit, d'autres facteurs jouent un rôle déterminant. Les distributions de fréquence des personnes de référence par âge de défaut de paiement semblent en tous points confirmer les constats qui précèdent sur les différents types de crédit. Bien qu'il n'y ait pas suffisamment de données disponibles dans la CCP pour tester des hypothèses à ce sujet, on peut mentionner un certain nombre d'éléments qui pourraient expliquer, ne fût-ce que partiellement, le résultat divergent pour les emprunts hypothécaires.

Ainsi, la pratique montre qu'en cas de difficultés financières, c'est d'abord le paiement d'autres dettes, non garanties, qui n'est pas effectué, avant de mettre en jeu l'habitation familiale en suspendant les remboursements du crédit hypothécaire. L'on peut supposer qu'un certain nombre de « sources passives » ou d'événements déclencheurs d'endettement, – en d'autres termes, les accidents de la vie tels que la perte d'emploi, une séparation, une maladie ou une incapacité de travail de longue durée (ou éventuellement du partenaire), tous facteurs généralement cités dans la littérature relative aux défauts de paiement – apparaissent proportionnellement davantage dans les tranches d'âge plus élevées.

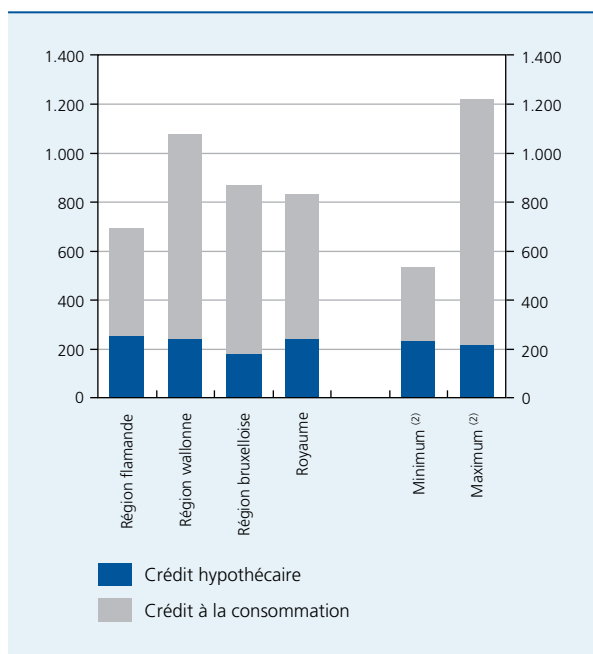
Domicile

Afin d'obtenir une idée des besoins de crédit des différentes régions, le nombre de crédits a été rapporté à la population majeure.

Le besoin total de crédit n'est pas réparti de manière égale sur toutes les régions (graphique 3). La Wallonie emprunte relativement plus que la Flandre, et Bruxelles se situe entre les deux autres régions. Le classement du besoin de crédit total suivant les arrondissements des régions reflète d'ailleurs totalement ce partage géographique du pays.

GRAPHIQUE 3 BESOIN DE CRÉDIT PAR RÉGION

(nombre de contrats par millier de personnes de la population majeure⁽¹⁾)



Sources : CCP et SPF Économie.

(1) Situation de la population au 1^{er} janvier 2004.

(2) Des arrondissements individuels.

Le besoin plus élevé de crédit en Wallonie concerne plus précisément les crédits à la consommation, tant pour ces crédits dans leur ensemble que pour toutes les formes de crédit à la consommation prises séparément. En matière de crédit hypothécaire, l'on contracte relativement plus d'emprunts en Région flamande. Enfin, pour le crédit à la consommation, la Région bruxelloise se situe entre les deux régions, mais pour le crédit hypothécaire, elle se trouve tout à la fin du classement des différents arrondissements.

Pour apprécier les résultats régionaux en matière de défauts de paiement, on se base sur le concept de pourcentages de défauts de paiement, pour lequel les contrats défaillants d'une région déterminée sont rapportés à l'encours des contrats de la région en question (graphique 4). Ces pourcentages de défauts de paiement varient sensiblement d'une région à l'autre : la Région de Bruxelles-Capitale vient en tête avec 9,5 p.c., suivie par la Région wallonne (8,8 p.c.), tandis que la Région flamande affiche, avec 5,8 p.c., un pourcentage nettement inférieur à la moyenne du Royaume (7,5 p.c.).

Le classement des différents arrondissements présente *grosso modo* une image identique, à savoir des pourcentages de défauts de paiement les plus élevés au sud du pays, en particulier dans les arrondissements du Hainaut

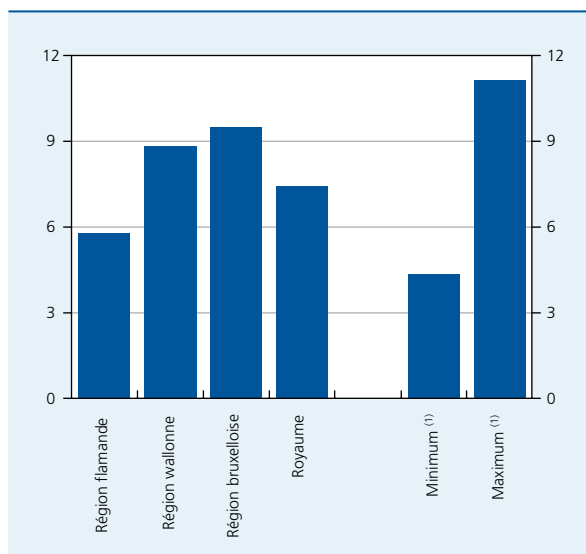
et l'arrondissement de Liège, et les pourcentages les plus faibles au nord, principalement dans le Brabant flamand. Les deux régions du pays affichent toutefois des exceptions marquantes : en Flandre, l'arrondissement d'Ostende présente un pourcentage relativement élevé, tandis qu'en Wallonie l'arrondissement de Nivelles est particulièrement bas dans le classement.

Diverses études nationales et internationales relatives au phénomène des défauts de paiement attirent notamment l'attention d'une part sur l'importance de facteurs démographiques (âge, niveau de formation, séparation, propriété de biens immobiliers, etc.) dans le comportement de remboursement. Des facteurs économiques tels que revenus, emploi/chômage peuvent, d'autre part, aussi jouer un rôle important. Étant donné que les informations relatives aux emprunteurs enregistrées dans la CCP sont strictement limitées à la date de naissance, au sexe et au domicile, ces tentatives d'explication ne peuvent pas être testées sur une base microéconomique. Le net partage entre le nord et le sud du pays en matière de défauts de paiement fait toutefois supposer que les caractéristiques régionales, qui se situent plutôt sur le plan économique, peuvent expliquer partiellement ces différences.

Un certain nombre de variables régionales démographiques et liées au revenu semblent en tout cas présenter une nette corrélation par rapport aux pourcentages de défauts de paiement. Ainsi, le statut conjugal, traduit

GRAPHIQUE 4 POURCENTAGES DE DÉFAUTS DE PAIEMENT PAR RÉGION

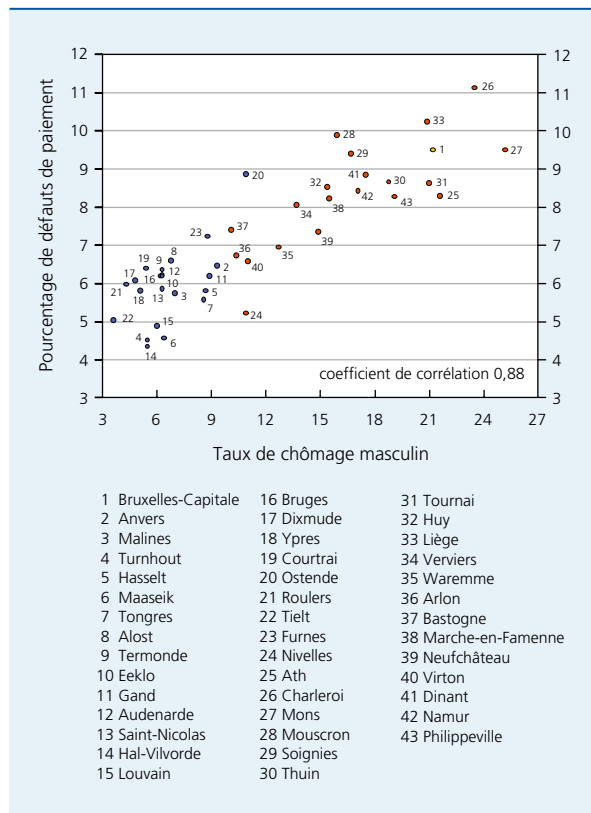
(contrats défaillants en pourcentages de l'encours des contrats par région)



Source : CCP.

(1) Des arrondissements individuels.

GRAPHIQUE 5 POURCENTAGE DE DÉFAUTS DE PAIEMENT ET TAUX DE CHÔMAGE MASCULIN (1) PAR ARRONDISSEMENT



Sources : CCP et ONEM.

(1) Taux de chômage : situation mars 2005.

dans le pourcentage d'habitants divorcés ou mariés, présente une corrélation significative même au niveau des arrondissements. En particulier, les variations du taux de chômage (masculin) s'avèrent liées aux différences de pourcentages de défauts de paiement entre arrondissements (graphique 5) : les deux séries présentent une corrélation de pas moins de 88 p.c.

Conclusion

L'examen des informations relatives aux contrats et personnes enregistrés de manière positive et négative dans la CCP a donné une première impulsion à la recherche sur les profils des mauvais payeurs, voie dans laquelle la Banque souhaite continuer de s'engager à l'avenir dans le cadre de la lutte contre le surendettement.

En se basant sur des données agrégées, l'étude a constaté des variations dans le comportement d'emprunt et de remboursement des emprunteurs, en fonction de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent ou de leur lieu de résidence.

Les distributions de fréquence des emprunteurs de référence en fonction de l'âge lors du premier enregistrement dans la Centrale s'avèrent différentes selon le type de crédit. Ainsi, certains types de crédit sont contractés par des emprunteurs sensiblement plus jeunes, conformément à la théorie du cycle de vie. Dans le cas des crédits à la consommation, les pourcentages de défauts de paiement en fonction de la catégorie d'âge présentent une corrélation négative avec l'âge de l'emprunteur ; dans le cas des crédits hypothécaires, par contre, il s'agit d'une corrélation positive. Bien qu'aucune explication convaincante ne puisse être identifiée, ces résultats divergents suggèrent que pour chaque type de crédit, d'autres facteurs interviennent en partie dans le processus de défaut de paiement et qu'il faut par conséquent rester nuancé.

En fonction du domicile également, l'étude arrive à des différences manifestes au niveau du comportement tant d'emprunt que de remboursement des emprunteurs. Non seulement le besoin de crédit varie considérablement selon les régions, mais aussi la composition du portefeuille de crédit et le recours relatif aux différentes catégories de dispensateurs de crédit affichent des différences notables entre le nord et le sud du pays. Ces différences régionales ne s'expriment d'ailleurs pas seulement au niveau des régions, mais également au niveau des différents arrondissements. L'opposition nord-sud apparaît également dans les pourcentages de défauts de paiement. Elle n'est pas uniquement imputable aux différences dans le portefeuille de crédit, ainsi que l'indiquent les pourcentages des principales formes de crédit individuelles. Un certain nombre de variables socio-économiques régionales (taux de chômage, revenu disponible par habitant, statut conjugal) semblent en effet fortement liées aux pourcentages de défauts de paiement par arrondissement.

Les limitations des informations de la CCP, en particulier celles relatives aux caractéristiques des personnes, ne permettent pas de poursuivre l'analyse au-delà. Une étude plus approfondie est cependant nécessaire pour acquérir une meilleure compréhension du processus de défaut de paiement et arriver à établir des profils plus précis et fiables des personnes en difficultés de paiement.